



**Union nationale des affaires sociales
SNTEFP-CGT**

Syndicat national travail, emploi et formation professionnelle
50 ter, rue de Malte 75011 Paris - syndicat.cgt@travail.gouv.fr

COMPTE RENDU du 1^{er} Comité Technique Ministériel « Travail » du 12 février 2015

Ouverture du CTM par le Ministre Rebsamen nous informant dès son ouverture qu'il ne pourrait pas rester après son intervention.

Le Ministre s'est félicité du taux de participation aux élections du 4 décembre de 75% puis a expliqué que nous étions dans un contexte de déploiement de la réforme. Il a réaffirmé la légitimité de la hiérarchie à mettre en place la réforme et a enfin fait un appel à un dialogue dans un climat apaisé et de respect. Il a été confirmé que la suite de la réforme passerait par voie d'ordonnance reprenant l'article 20 de la loi sur la formation professionnelle qui n'a pas été adopté par le parlement.

Sur la réforme territoriale (fusion des Régions et révision des missions de services publics) il est annoncé que le gouvernement veillera à ce que les syndicats soient associés dans ce processus. Le Ministre confirme que dans la répartition compétences Etat/Région, l'Etat garde les prérogatives sur les politiques nationales de l'emploi, que le réseau des Direccte ne sera pas remis en question tout en pointant le fait que des expérimentations locales de décentralisation des politiques de l'emploi étaient néanmoins en cours dans des régions et que par ailleurs se mettra en œuvre un accompagnement sur la mobilité en faveur des services déconcentrés.

Les Organisations syndicales ont ensuite pris la parole. La CGT a lu la déclaration ci-dessous :

Déclaration préalable de la CGT au CTM du 10 février 2015

Monsieur le Ministre,

C'est le premier CTM depuis les élections du 4 décembre 2014. En réunissant plus d'un quart des voix dans un contexte de participation massive des agents, notre syndicat CGT TEFP a confirmé sa place de première organisation syndicale du Ministère, mais aussi de 1^{ère} organisation syndicale des Direccte. La CGT, ses élus, ses militants continueront à porter les revendications des agents, à défendre les dossiers, à construire le rapport de force général contre vos politiques libérales. Dès à présent nous appelons avec d'autres à une grande journée de grève dans le Ministère au printemps 2015.

L'autre enseignement de cette élection est que l'axe des forces syndicales qui se sont opposées à votre réforme « Ministère fort » réuni une large majorité des collègues. Ce résultat, qui est à l'opposé de celui que vous et les organisations syndicales qui vous accompagnent fidèlement espérez, est la traduction claire, dans les urnes, des luttes menées ces dernières années dans les services.

Le dernier message des collègues à votre attention et à celle de vos services est sans équivoque : nous ne voulons pas de vos contre-réformes libérales, nous ne voulons pas d'un sous ministère de l'économie au service des intérêts du patronat tel qu'il s'incarne dans les débats en cours au Parlement autour du projet Macron que nous combattons, nous voulons un grand ministère du travail au service des travailleurs, bâti sur un Code du travail protecteur des droits des plus faibles.

Nous doutons, c'est peu de le dire, de votre capacité à porter une autre perspective sur ces sujets. Vous avancez, nous résistons ! Et nous résisterons d'autant plus que nous savons que d'Athènes à Paris d'autres perspectives que celles du tout libéral existent !

Nous sommes là pour vous le dire : la situation dans les services est terrible. Gel des salaires, plafonnement des primes, blocage des carrières, véritable paupérisation de l'ensemble des corps en commençant par les collègues de catégorie C, multiplication déraisonnable des chefs alors que le sous effectifs est partout et que les conditions de travail ne cessent de se dégrader. Mais aussi une perte des missions, une dégradation des conditions de travail, une dévalorisation des CT en voie d'extinction. Ce sont là les effets de vos politiques !

Le 22 janvier devant les agents de la DIRECCTE d'Île-de-France, M. Joël Blondel, DRH, a indiqué qu'une fois le plan de transformation d'emploi terminé dans 5 ans, les contrôleurs du travail n'auraient plus leur place en section d'inspection du travail et seraient utiles ailleurs. Nous rappelons notre revendication d'un plan massif qui ne laisse aucun collègue sur le carreau. Aujourd'hui, les contrôleurs du travail en poste en section qui n'auraient pas l'EPIT doivent pouvoir y rester.

A cela s'ajoute la réforme territoriale à venir. Sans connaître le contenu précis des mesures nous en connaissons malheureusement l'orientation déjà contenue dans la RGPP et la MAP : réduction des moyens, fusion/mutualisation des services, privatisation/externalisation à bas coût des missions, déménagements, mutations imposées, etc. Aucun service, aucun agent, ne devra être muté ou déménagé de force.

Quant à votre réforme « Ministère fort » elle laisse les services de l'Inspection exsangues avec une triple saignée : celle des effectifs, celle de la désorganisation durable notamment vis à vis des usagers, celle de la caporalisation induite par votre nouveau système d'Inspection du travail.

Il y a aussi enfin sujet sur lequel, pour reprendre votre termes concernant votre volonté « d'apaiser le climat » dans le Ministère vous devez bouger. Nos camarades dans les premières instances régionales ou nationales qui se sont tenues depuis le 4 décembre vous font passer ce même message : ne vous engagez pas sur la voie de la répression de l'action syndicale. Retirez la plainte contre nos 4 collègues de Lyon, retirez la note honteuse du DGT du 11 décembre 2014, arrêtez les provocations de vos directeurs régionaux, respectez les instances de représentation du personnel et les représentants du personnel et les agents.

Face à l'intervention de la CFDT parlant à propos de la réforme « *de tentatives locales de déstabilisation* » et de « *RUC [qui] se voient de plus en plus souvent exposés à des violences inacceptables* » et demandant que « *des réponses adaptées et un soutien hiérarchique sans faille.* », une suspension de séance a été demandée. Au retour les OS CGT SUD SNUTEF FSU et UNSA ont soumis au vote la motion suivante qui a été adoptée à l'unanimité de la représentation du personnel, la CFDT choisissant seule de s'abstenir !

Motion CGT - SUD – FSU – FO - UNSA

Les réformes successives dans les services qui se sont accompagnées de la baisse importante des effectifs et entraînent des dysfonctionnements, des surcharges de travail, et aujourd'hui des burn out et des tensions majeures ont eu, comme seule réponse du Ministère, une note datée du 11/12/2014 et qui engage l'administration à procéder à des actions disciplinaires envers les agents qui manifestent leur détresse.

Nous demandons le retrait de cette note.

Paris, le 12 février 2015

Vote

Pour 12 (CGT/UNSA/FO/SUD/FSU)

Contre 0

Abstentions 3 (CFDT)

Face à cette motion ; Mr BLONDEL a répondu que la note sera retirée quand « *cesseront les menaces, les agressions, et le harcèlement des RUC* » ainsi que les « *mots d'ordre syndicaux de retrait des entretiens d'évaluations* » qu'il caractérise d'illégal.

Nous avons encore une fois dénoncé cette stratégie de la tension. Nous avons demandé afin de sortir de ce cycle de répression de prendre en compte la déclaration de cinq des six organisations syndicales représentées au CTM. Nous-avons également précisé que les entretiens d'évaluation n'avaient aucun lien avec la dite note.

Nous n'avons reçu, à nouveau comme réponse, cette fois ci du DGT, que « *l'on s'en sortira ensemble à condition que les agents se rendent en réunion de service* »

REFORME TERRITORIALE

Annaïck Laurent a abordé la réforme des missions de service public.

La CGT intervient pour indiquer qu'il s'agit d'un vrai hold up de démocratie, les consultations ont été effectuées en moins de 15 jours en fin d'année, et avec un nombre de participants aux réunions quasi ridicule. La précipitation avec laquelle ce projet de révision a été mené révèle le manque de respect certain pour tous les individus qui vont voir leurs conditions d'accès aux services publics substantiellement changé.

Madame Laurent réaffirme le juste équilibre entre les compétences de l'Etat et de la Région dans la loi du 5 Mars 2014 et précise que le gouvernement agit afin de contrer l'article 3ter de la Loi NOTre qui a pour objectif de confier à la Région, de manière expérimentale, les missions dédiées aux Missions Locales, aux Maisons de l'Emploi, aux PLIE, aux Ecoles de la deuxième chance, étant attendu déjà que le Sénat avait tenté de transférer les missions de Pôle emploi à la Région.

En ce qui concerne la révision des missions de service public, la feuille de route du Ministère a été repoussée à Avril 2015. Des discussions s'effectuent en interministériel et certaines sont en attente d'arbitrage.

Le 18/02/2015 seront communiqués les éléments de calendrier et contenu.

Monsieur Nevache préside le comité national interministériel en charge de cette réforme des missions de service public. La préparation de ce dossier induit un travail avec la SGMAP et les services de la Modernisation de l'Action territoriale (Ministère de l'Intérieur).

Une réflexion sera menée sur la mise en œuvre de cette réforme et impactera entre autre les services RH, les systèmes d'information, tous les aspects juridiques.

Au 1^{er} Avril 2015 sera nommé un préfet préfigurateur par grande région et des Direccte vont également être nommés comme préfigurateurs (pour 7 grandes régions) et vont travailler ensemble pendant deux ans Préfet et Direccte. Les chefs-lieux de Régions devraient être désignés d'ici la fin de l'année 2015, mais pourraient être modifiés suite aux élections régionales de la fin d'année 2015. Un séminaire des Ministres est prévu pour début Mars 2015

La DGMAP recueillera les besoins suite aux remontées du terrain en Juillet 2015 et un avant-projet de loi sera déposé par le Préfet de Région.

La question se pose de la création d'instances représentatives du personnel au niveau interrégional et interministériel pour aborder tous les problèmes qui vont émerger suite d'une part aux fusions des régions et d'autre part à la révision des missions de service public.

Le Conseil Supérieur de la Fonction Public et le Conseil National de la Fonction Publique vont se réunir également par rapport aux synthèses des enquêtes remontées des Régions.

Lors de la réunion la direction manie les deux discours, soit à la fois tenter de nous rassurer en nous indiquant que les agents garderont toutes leurs missions, mais concomitamment, ils insistent fortement sur la circulaire mobilité.

La CGT demande à ce qu'une réunion sur ce sujet soit programmée au mois de Mars 2015 sur les thématiques concernant uniquement notre Ministère (Thème 13/14, 22/23) afin de ne pas trop tarder avant que le projet ne soit bouclé. Mais la CGT a peu d'illusions sur ce projet qui doit d'ores et déjà être quasi finalisé.

REGLEMENT INTERIEUR

La CGT a proposé de nombreux amendements dont le plus important obligeait l'administration, en cas de vote défavorable unanime des OS, de proposer, lors de la nouvelle convocation du CTM, un texte modifié. Cet amendement a été refusé par l'administration. Les autres amendements proposés ont pour la plupart également été refusés. La CGT a donc voté contre ce règlement intérieur.

PLAN DE FORMATION

Nous avons dénoncé le fait que le plan de formation était principalement tourné vers l'accompagnement «managérial» de la réforme «Ministère fort» tant au niveau inspection du travail section qu'au niveau de l'emploi (CDET). Nos questions sur le fondement de l'intégration dans ce plan de formation des «séminaires RUC» et autre «biennales de l'Inspection du travail» ?!?, sont restées sans réponses !

La CGT insiste également sur la qualité des prestataires délivrant des formations relatives aux thématiques de notre Ministère et véhiculant un discours libéral («sponsorisé nos missions»), hors de propos avec nos missions et pose également la question des moyens alloués à l'INT pour assurer la formation des agents. De plus il manquait dans cette présentation le budget du plan de formation 2015 et le bilan 2014.

Vote contre de la CGT

EPIT

L'arrêté est en attente de signature, une note sur l'examen oral unique viendra après la sortie du texte réglementaire.

BILAN SOCIAL

L'analyse du bilan social est reportée au prochain CTM. La CGT demande à ce que soit produit un bilan de situation comparée avec beaucoup plus d'indicateurs, d'actions qui doivent y figurer ce qui correspond aux exigences réglementaires. Des éléments genrés doivent apparaître comme sur le recrutement, les départs, les temps partiels...

IET

La CGT est intervenue pour demander le réexamen de la réponse du 2 décembre 2014 qui a été faite aux délégués de promo des IET 2013 sur le calcul des congés annuels au regard des situations particulières et du risque de contentieux sur cette question. L'administration a accepté le principe d'un réexamen...

Vos éluEs CGT au CTM Travail : Anthony SMITH, Martine CORNELOUP, Ian DUFOUR, Charlotte DOITEAU, Sylvie DENOYER, Christiane BATAILLARD, Lydie VINCK, Nicolas CHAMOT